

L'incendie et les bâtiments agricoles – Partie 1

Chaque année au Canada, on enregistre environ 800 décès causés par les incendies. Un grand nombre de ces décès ont lieu dans les bâtiments agricoles.

Ces incendies constituent une menace particulière parce que la plupart d'entre eux sont situés loin des équipements de lutte contre les incendies et des sources d'alimentation en eau. Les pertes économiques et personnelles sont importantes, davantage en proportions que dans les zones urbaines.



Photo par l'auteur

Plusieurs campagnes de prévention basées sur les statistiques identifient le secteur résidentiel comme cible de prévention.

Lorsqu'il s'agit de bâtiments agricoles importants qui brûlent au Canada, il semble que l'inspection de ces lieux par le service d'incendie local soit plutôt timide. Sauf quelques exceptions, la plupart des services d'incendie orientent leur programme de prévention vers les bâtiments résidentiels, selon les recommandations découlant des statistiques et les campagnes annuelles de prévention incendie.

Évidemment, sauver des vies demeure toujours une priorité, mais qu'advient-ils des bâtiments plus importants qui engendrent des pertes se chiffrant dans les millions de dollars ?

Là où la prévention n'aura pas donné les résultats escomptés, ce sera l'intervention du service de sécurité incendie qui prendra la relève. Il sera alors peut-être trop tard pour sauver l'entreprise et tous les efforts pour la rendre performante, sans parler du patrimoine perdu. Dans 95% des cas, l'incendie est déjà important à l'arrivée des pompiers.

Pour confirmer cette affirmation, je vous invite à consulter des documents sur Internet. En plus de certains que je vous citerai plus loin, vous y trouverez différents incendies qui se sont produits dans des installations agricoles. Vous constaterez rapidement que le service d'incendie, qu'il soit composé de pompiers à temps plein ou à temps partiel, est toujours confronté à la même difficulté lors du combat de ce

type de sinistre.

Connectez-vous à www.firehouse.com et utilisez l'outil de recherche. En sélectionnant FH.com et en inscrivant le mot « barn » dans la case suivante, vous pourrez ainsi voir plusieurs incendies aux États-Unis sur le sujet.



ROLAND TURGEON

Division Chief of Quebec
Chef de Division

La réaction des personnes présentes lors d'un incendie de bâtiment agricole sera bien souvent de sauver les animaux et non de se préoccuper d'appeler le service d'incendie local. D'autres vont tenter d'éteindre l'incendie et encore ici ils oublient une règle en or : Même pour le plus petit début d'incendie, appelez les experts, les pompiers. Oublier cette règle engendre un délai permettant à l'incendie de se propager rapidement ou de couvrir pour éclater même quelques heures plus tard. Même l'utilisation d'extincteurs portatifs disponibles dans une telle situation ne permettra pas de contrôler un incendie qui croît rapidement.

À mon avis, même avec la meilleure volonté du monde, les pompiers prendront un certain temps à arriver sur les lieux. Nous n'avons qu'à songer à l'hiver, entre autres, pour réaliser ce simple constat. Il importe donc que la personne qui se trouve sur place bénéficie de capacités d'extinction minimales. Ainsi, dans les bâtiments agricoles, les extincteurs portatifs devraient être de plus grande capacité que ce qui est habituellement recommandé. Évidemment, un système de détection relié à une centrale d'alarme ne serait pas en reste.

Les statistiques au Canada

Il est plus difficile de cerner des statistiques sur le sujet au Canada, à moins de s'adresser à certaines provinces qui ont élaboré des règlements se rapportant à cette matière.

Au Québec, la Régie du bâtiment n'intervient pas actuellement au niveau des bâtiments agricoles et nous réfère aux ministères de l'Agriculture du Québec et du Canada, aux MRC, ou au service de sécurité incendie de la municipalité.

Sauf exception, la majorité des services de sécurité incendie n'inspectent pas systématiquement les bâtiments agricoles pour y déceler les risques d'incendie. Ici, on peut encore espérer que cette situation changera au Québec avec la production de schémas de couverture de risques, en vertu de la nouvelle loi 112, car finalement ces bâtiments font partie de la municipalité.

Les assureurs

Qui inspecte les bâtiments agricoles ?

Les assureurs et leur bureau d'expertise (GTA, AXA, etc.) sont probablement ceux qui effectuent le plus d'inspections et qui émettent le plus de recommandations appropriées dans ces bâtiments agricoles. Vous pouvez en avoir un aperçu au <http://www.iao.ca/francais.html> (GTA).
https://secure.cgi-ibsl.com/iao/acs_french.html

La référence pour les codes

La commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies et le Conseil national de recherches du Canada mentionnent qu'au Canada, les provinces et les territoires sont habilités à adopter les codes modèles nationaux, à les modifier pour qu'ils répondent à leurs besoins locaux et à les appliquer. Pour obtenir une interprétation officielle des exigences des codes du bâtiment, de la plomberie, de la prévention des incendies, de la construction des bâtiments agricoles et de l'énergie, communiquez avec l'autorité compétente de votre province (agent du bâtiment municipal ou provincial-territorial)

Le Québec

Les codes de construction et de sécurité incendie du Québec ne traitent pas pour le moment des bâtiments agricoles et nous réfèrent au Code national de construction des bâtiments agricoles – Canada 1995.

L'Ontario

Le Code du bâtiment de l'Ontario et le Code canadien de construction des bâtiments agricoles, définissent le bâtiment agricole de la façon suivante :

Le bâtiment agricole est un bâtiment qui ne sert pas d'habitation aux humains, qui est situé sur un terrain consacré à l'agriculture et qui est utilisé essentiellement pour abriter du matériel agricole ou des animaux, ou qui est destiné à la production, au stockage ou au traitement de produits agricoles et horticoles, ou pour l'alimentation des animaux.

Antérieurement dans cette province, les directeurs de la construction dans nombre de municipalités n'étaient pas obligés de faire respecter les codes reliés aux bâtiments agricoles. Toutefois, depuis le 1^{er} octobre 1990, toutes les municipalités se doivent de faire respecter le Code du bâtiment de l'Ontario et ce, même pour les constructions rurales.

Dans de multiples situations, le directeur de la construction n'exigera pas que les services d'un ingénieur ou d'un architecte soient retenus pour l'élaboration des plans et devis liés à des pratiques de construction normales. Par contre, il peut être justifié de demander de tels plans et devis d'architectes pour des situations plus complexes.

Un exemple de recommandations préventives par un service d'incendie

Voici ce que le service d'incendie d'Ottawa recommande comme règles de sécurité pour les exploitations agricoles :

Règles de sécurité

- N'autorisez jamais que l'on fume dans les granges ou à proximité de matières inflammables.
- Ne faites jamais le plein d'essence à l'intérieur d'un bâtiment ou lorsque le moteur est en marche ou encore chaud.
- Évitez la combustion spontanée du foin en vous assurant qu'il est tout à fait sec avant d'être engrangé.
- Assurez-vous que les installations électriques et les fils ont tous été inspectés et approuvés par votre fournisseur d'électricité.
- Ne brûlez les déchets que dans un incinérateur muni d'un pare-étincelles. L'incinérateur doit être situé à au moins 30 mètres de tout grand bâtiment.
- Installez des paratonnerres sur tous les grands bâtiments.
- Équipez vos séchoirs de dispositifs qui éteignent les ventilateurs ou les volets lorsqu'ils deviennent trop chauds.
- Identifiez et rangez les pesticides dans un bâtiment isolé.
- N'entreposez jamais de l'essence dans un bâtiment.

Procédure de secours incendie

- Lorsqu'un incendie éclate dans une maison ou un bâtiment de ferme, tout le monde doit évacuer immédiatement les lieux. Des issues de secours doivent être prévues car les sorties habituelles peuvent être obstruées.
- Fermez toutes les portes et les fenêtres derrière vous, pour ne pas créer de courants d'air qui activeraient le feu.
- Lorsque tout le monde a pu quitter le bâtiment, prévenez le service des incendies. Déclinez votre nom, votre adresse et l'endroit précis de l'incendie.
- Ne laissez jamais quiconque retourner dans un bâtiment en feu.
- Ne brûlez jamais vos champs.

Conseils sur les extincteurs

- Placez-vous toujours entre le feu et la sortie, afin de pouvoir sortir si le feu ne s'éteint pas.
- Achetez seulement un extincteur approuvé
- Familiarisez-vous avec l'emplacement de votre extincteur et avec les instructions de son fonctionnement.

Important :

Ne risquez jamais votre sécurité ou celle des autres en tentant d'éteindre un feu. Si vous n'arrivez pas à éteindre un incendie mineur avec un extincteur portatif ou si la quantité de fumée représente un danger, quittez les lieux.

Fermez la porte pour ralentir l'incendie. Déclenchez l'alerte incendie, appelez le 9-1-1 et attendez à l'extérieur l'arrivée des pompiers.

Disponibilité de plans de bâtiments agricoles

En tant que service de sécurité incendie, vous voulez approfondir vos connaissances relativement à la construction de bâtiments agricoles. Voici donc un service intéressant, disponible en français et en anglais :

Service de plans Canada 2002, est un réseau d'ingénieurs agricoles et de spécialistes de l'élevage canadiens qui se préoccupent de la planification, de la conception et de la construction de bâtiments de ferme modernes. Dix comités techniques, composés de membres représentant chaque province, préparent les publications du Service de plans du Canada. Les publications sont présentées sous forme de plans de construction détaillés ou de dépliants portant sur la gestion et la construction.

<http://www.cps.gov.on.ca>

Au Québec, les plans peuvent être commandés à www.cps.gov.on.ca/french/Order/formqc.htm ou en contactant M. Gaétan Gingras au (418) 380-2150, poste 3186

Voici d'autres adresses où vous pourrez consulter des plans de fermes :

<http://www.barnsbarnsbarns.com>

<http://www.applevalleybarns.com>

Les autres provinces du pays ont aussi élaboré certains conseils ou règles. Par contre, le Code national de construction des bâtiments agricoles Canada 1995 vient de créer une référence de base à l'amélioration de la réduction des pertes par l'incendie dans ce domaine.

Le Code national de construction des bâtiments agricoles c'est quoi ?

Il précise les exigences minimales requises pour garantir que les bâtiments agricoles n'entravent pas la santé humaine, résistent bien aux incendies et offrent une résistance structurale suffisante.

Conçu pour répondre aux besoins de la communauté agricole, ce document concis décrit en détail les bâtiments agricoles et précise quels types de structures font partie des catégories de charge élevée ou non élevée d'occupation humaine. Ces types de bâtiments sont situés dans des endroits isolés et peu de gens les fréquentent. Voilà pourquoi ces bâtiments ne sont pas exclusivement soumis aux exigences du Code national du bâtiment. No réf : CNRC 38732F



Les codes du bâtiment n'offrent qu'un seul moyen pour atteindre l'objectif en matière de sécurité des personnes en cas d'incendie. Puisqu'ils ne contiennent que des dispositions générales, ils traitent rarement de problèmes spécifiques. Ceux-ci seront plutôt résolus à l'aide d'une méthode intégrée d'analyse de la sécurité incendie.

D'un point de vue global, ces exigences représentent le degré minimal de sécurité incendie que les législateurs sont prêts à accepter dans les bâtiments construits au Canada.

Et voilà, je vous invite à ne pas manquer la partie 2 où vous y trouverez beaucoup d'informations supplémentaires et importantes sur le sujet.